

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 8 FEVRIER 2017

L'an deux mil dix-sept, le huit février, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de Gamaches-en-Vexin se sont réunis sous la présidence de Madame Perrine FORZY, dans la salle de la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par Madame le Maire, le 6 janvier 2017.

Etaient présents : Perrine FORZY, Francis LORIOT, Alexandre QUILLET, Béatrice BLASZCZYK, Catherine TRAINA, Laurent LEMETAIS, Benoît MORELLET, Agathe FORTIN,

Absents excusés : Patricia LEROUX, Christian HOMMAND, Christophe VOILLARD

Secrétaire de séance : Alexandre QUILLET

Membres en exercice : 11

Aucun pouvoir n'a été donné

Après approbation du dernier procès-verbal l'ordre du jour a été étudié comme suit

1. Approbation du PLU :

Les Conseillers ont validé les différents zonages en vue de l'approbation du PLU le 28 mars prochain.

2. Questions diverses :

Nuisances route des Thilliers :

Madame le Maire a rencontré, mardi dernier, sur place, Mme Barral Leclerc, directrice de l'Agence Routière Départementale.

Mme Barral Leclerc suggère de créer un « effet porte » à l'entrée du village afin de faire prendre conscience aux automobilistes qu'ils entrent dans un lieu habité. Il s'agit d'opérer un rétrécissement visuel sur une douzaine de mètres accompagné d'un aménagement paysager. Pour permettre un cheminement piétonnier, il conviendrait de taluter sur une dizaine de mètres le long de la propriété du n° 4 route des Thilliers ; ce pourrait être dans le style de celui créé route de Chauvincourt (coût 2 800€HT). Deux passages piétons guideraient les traversées pour aller d'un trottoir à l'autre.

Ces aménagements pourraient bénéficier du dispositif « amendes de police ». Pour des travaux en 2017 le dossier doit être déposé avant la fin du mois de février.

Les Conseillers émettent un avis favorable au dépôt d'une demande de subvention en vue d'effectuer les travaux.

Réception de la TNT :

Une démarche a été entreprise auprès de l'ANFR pour signaler les dysfonctionnements. Les Gamachois impactés par le problème sont invités à le signaler à l'adresse mail suivante <http://www.recevoirlatnt.fr/particuliers/verifiez-vos-equipements-et-votre-couverture-tnt/probleme-de-reception/les-demandes-denquete/.....>

Demande de dérogations pour scolarisation à Etrépnay

Deux familles Gamachoises ont demandé une dérogation pour démarrer la scolarisation de leur enfant à Etrépnay. Une décision sera à prendre lors du prochain conseil.

Dates à retenir :

Commission des Finances le 23 mars

Vote du compte administratif 2016 et du budget 2017 le 28 mars

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23 heures 30.